## VIXIT ANNIS XXX MENSES III DIES XIX

## Pedro Manuel Suárez Martínez Universidad de Oviedo

Dans les inscriptions funéraires latines de l'époque impériale on trouve assez fréquemment et, d'une façon surprenante, à travers tout l'Empire, une curieuse et quasi mystérieuse forme pour exprimer les années, les mois, les jours et, même parfois, les heures vécues par le défunt auquel elles sont consacrées: les années sont exprimées à l'ablatif, tandis que les mois et les jours le sont, généralement, à l'accusatif. Il existe naturellement des variantes de cette formule, où souvent les mois aussi sont exprimés à l'ablatif, réservant la place de l'accusatif pour les jours. On trouve très rarement d'autres variantes.

C'est ce qui se produit dans les inscriptions de la Gaule analysées par J. Pirson (Pirson 1901: 183 sq.) pour lesquelles à côté d'une grande majorité de textes qui présentent une typologie annis... menses... dies ou annis... mensibus... dies, on ne compte qu'une seule typologie différente parmi celles étudiées par l'auteur, concrètement annis... menses... diebus.

De la même manière dans les inscriptions du Sud-Est de l'Europe, examinées par H. Mihăescu (Mihăescu 1978: 260 sq.), une seule des inscriptions rapportées semble contredire la régularité de la formule citée, bien qu'il ne s'agisse pas exactement d'une expression identique: nonaginta annos uixerunt atque duobus.

Dans les inscriptions africaines, étudiées par M. Hoffmann, d'après l'information de E. Löfstedt (Löfstedt 1933: 249 sqq.), cette forme d'exprimer la durée de vie du défunt est également courante. Par contre, A. Carnoy ne mentionne pas dans son étude des inscriptions hispaniques (Carnoy 1906: 267 sqq.) cette particularité, mais une autre très semblable que l'on trouve dans l'expression in annibus uiginti duos, où derrière

un ablatif aberrant apparaît la forme du numéral à l'accusatif. De notre côté, nous avons examiné la collection d'inscriptions hispaniques éditée par J. Vives et nous avons constaté la présence de certaines inscriptions qui utilisent sans l'ombre d'un doute notre formule. \(^1\)

Mais les variations de l'usage des cas dans ce type de formules se reflètent le mieux dans l'article de G. Konjetzny à propos des inscriptions de Rome (Konjetzny 1908: 330-332). Dans cet ouvrage l'auteur souligne, après avoir examiné un corpus de 31.000 inscriptions, que la forme préférée pour exprimer la durée n'est plus l'accusatif, mais l'ablatif, puisque, face aux 539 inscriptions dans lesquelles apparaît la formule annos... menses...dies, il rapporte 2.483 inscriptions qui utilisent l'ablatif: annis... mensibus... diebus. Comme conclut très justement Löfstedt à propos de ces données, l'ablatif est pratiquement de règle (Löfstedt 1933: 447). Mais, de plus. Konjetzny offre un total d'inscriptions pour lesquelles la durée est exprimée, comme il l'indique lui-même, au moyen d'une contaminatio casuelle, c'est-à-dire, par l'alternance de divers cas dans la même fonction. D'après ce calcul on trouve 226 inscriptions de ce type: parmi celles-ci, dans 192, selon nos propres chiffres calculés sur la base des données de Konjetzny, l'ablatif et l'accusatif sont les cas impliqués. Mais le plus surprenant est le fait que dans ces 192 inscriptions la formule annis... menses... dies (sic) est, de loin, la plus fréquente, puisque l'on compte 100 exemples auxquels on doit ajouter 38 dans lesquels la tendance vise à placer l'ablatif au début et l'accusatif à la fin: annis... mensibus... dies, ce qui fait un total de 138 inscriptions sur 192.

Face à ce chiffre, 54 inscriptions seulement ne suivent pas la tendance énoncée et se répartissent de façon très irrégulière, même si l'on peut souligner que l'expression annis... menses... diebus se répète 17 fois.

D'après ce que nous venons de voir, le pourcentage de ces 138 inscriptions qui représentent la tendance à mettre aux premières places les membres à l'ablatif et aux dernières l'accusatif s'élève à 71,9% du total des 192 inscriptions, tandis que celui des 54 inscriptions qui ne suivent pas la tendance s'élève à 28,1%.

Ces résultats signifient à mon avis qu'il existe une cert a in e régularité à l'intérieur même de l'anomalie que suppose le mélange de cas dans l'expression de la durée.

Telle est l'interprétation des auteurs qui se sont penchés sur la question. Pour la plupart d'entre eux ceci constitue un indice qui ne fait que confirmer la décadence progressive de la déclinaison, ce qui, à cette époque, semble logique; mais, d'après moi, la cause qui favorise cette mystérieuse tendance n'a pas été identifiée. En effet, pour Pirson la présence simultanée

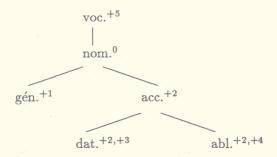
de l'accusatif et de l'ablatif suppose que "l'ablatif a été complètement assimilé à l'accusatif pour exprimer la durée" (Pirson 1901: 183). Konjetzny dit simplement "idem significare poterat" (Konjetzny 1908: 331).

Ce fut cependant Löfstedt qui essaya le premier de trouver une cause qui éclaircirait (l.c.) la relative régularité avec laquelle apparaît notre anomalie. D'après lui, faute d'une explication d'ordre syntaxique ou logico-psychologique il est nécessaire d'invoquer des raisons formelles. Ainsi, il soutient que les terminaisons -is, -es, (-is), -es prêtaient à la phrase une harmonie plus grande que les terminaisons -is, -ibus, -ebus, en permettant un bisyllabisme dans les trois formes et une certaine uniformité phonétique. D'autre part, Löfstedt rappelle l'aversion prédominante, dans la basse latinité, envers les formes en -bus, comme semble le démontrer leur disparition dans les langues romanes. Ceci dit, on pourrait opposer une petite réserve à cette interprétation formelle: pourquoi ce type d'inscriptions n'apparaît pas majoritairement à l'accusatif, puisque les trois termes offrent ici une forme bisyllabique et parfaitement harmonieuse?

Toutes les opinions postérieures ont tendu généralement à soutenir le point de vue de Löfstedt, dans le cadre bien sûr de la singularité de chacune d'entre elles. C'est le cas de J.B. Hofmann et A. Szantyr (Hofmann-Szantyr 1972: 148), celui de M. Bassols (Bassols 1945: 169) et de V. Väänänen (Väänänen 1981: 112) ou celui de A. Ernout et F. Thomas, pour qui l'alternance en question est "purement artificielle" (Ernout-Thomas 1972: 112), ou encore celui de G. Serbat (Serbat 1980: 71) qui affirme que la distinction des cas est très peu importante du fait que la notion de durée est déjà exprimée par le lexème de chaque terme. Finalement, dans le contexte d'une étude plus ample, J. Herman considère que ces "fautes", qui ne constituent pas per se un système, peuvent être interprétées comme "les indices des habitudes parlées des rédacteurs... des inscriptions" (Herman 1990: 40).

De notre côté, nous avons pensé que les raisons qui favorisent ce fait n'ont pas encore été suffisamment expliquées, et qu'elles méritaient d'être analysées en partant des nouvelles interprétations des cas latins. Notre point de départ est le système décrit par J.L. Moralejo, qui formule l'idée que les cas, à l'encontre d'autres systèmes morphologiques de fonction essentiellement sémantique, comme celui du genre ou des temps, comportent des significations qui n'atteignent leur véritable dimension que par leur utilisation dans la phrase (Moralejo 1986: 300 sq.).

D'aprés cet auteur les traits ou valeurs qui marquent les cas et qui les investissent des valeurs syntaxiques qu'ils assument peuvent être résumés ainsi: comme piliers de base sur lesquels s'organise le systéme, l' a d n o m i n a l i t é (=+1) et l' a d v e r b a l i t é (=+2), dans le sens le plus ample, seraient les traits qui caractérisent respectivement le génitif et l'accusatif (Moralejo 1986: 312 sqq.), l'intérêt ou i n d é p e n d a n c e (=+3) superposée à l'adverbalité serait le trait spécifique du datif face à l'accusatif (Moralejo 1986: 314 sqq.); et la c i r c o n s t a n c i a l i t é (=+4), un trait également ajouté à l'adverbalité serait celui de l'ablatif opposé pareillement à l'accusatif (Moralejo 1986: 316 sq.); avec un trait d'appellation ou de 2 e . p e r s o n n e (=+5) on pourrait caractériser le vocatif (Moralejo 1986: 305 sqq.), tandis que le nominatif resterait comme le " c a s z é r o " ou cas dépourvu de marques spécifiques (Moralejo 1986: 307 sqq.).



Pour comprendre de façon adéquate le fonctionnement de ce système, il est nécessaire de remarquer que s'établissent, d'après ce que nous venons de voir, plusieurs oppositions privatives, c'est-à-dire, des oppositions entre deux termes qui possèdent un trait commun, mais qui sont différents dans la mesure où chacun est marqué d'un trait faisant défaut à l'autre. Ce sont les termes marqué et non marqué respectivement: ainsi, par exemple, nominatif/vocatif<sup>+5</sup>, accusatif<sup>+2</sup>/datif<sup>+2,+3</sup>, accusatif<sup>+2</sup>/ablatif<sup>+2,+4</sup>, etc.; et il serait opportun d'expliquer également que le terme le moins marqué dans ces oppositions peut apparaître dans le discours avec un usage double: d'abord, celui dans lequel le terme se manifeste avec la valeur qu'il a per se, c'est ce que l' on appelle l' u s a g e n é g a t i f, et, ensuite, celui pour lequel il acquiert la valeur du terme marqué, c'est-à-dire, ce que l' on appelle l' u s a g e n e u t r e. Naturellement, le terme marqué ne peut apparaître qu'avec la valeur qu'il possède: ni plus, ni moins.

Voilà comment M.S. Ruipérez a décrit et appliqué magistralement au verbe grec ancien le mécanisme qui règle le fonctionnement de ces oppositions privatives, (Ruipérez 1954. Sur les oppositions privatives. v.ibid. 16 sqq.).

Une fois établi ceci, nous pouvons, en suivant ces idées, aborder une explication linguistique de la pression que l'ablatif exerce sur l'accusatif dans l'expression de la durée. Bien sûr, les grammairiens ont déjà formulé comme explication raisonnable de ce phénomène l'existence d'une expression temporelle à l'ablatif, avec un contenu semblable, qui finirait, dès le latin classique, par se confondre avec la durée à l'accusatif (par exemple Ernout-Thomas 1972: 111 sq.). Mais, à mon avis, la rivalité fonctionnelle que l'apparition d'un complément c i r c o n s t a n c i e l à l'accusatif représentait face au complément appelé "direct" a dû jouer un rôle tout aussi important que le facteur cité auparavant. La durée à l'accusatif n'était pas un complément comparable à celui de l'objet interne associé à un verbe intransitif comme uixit dans uixit aetatem, d'où, pour défendre le caractère "circonstanciel" du complément la langue profite du fait que le complément de temps annos peut s'exprimer, non seulement avec l'élément adverbal qui lui correspondait, mais aussi avec la marque syntaxiquement circonstancielle: celle de l'ablatif. Ceci signifie qu'avec le passage de l'accusatif à l'ablatif la circonstancialité du complément de durée en est sortie r e n f o r c é e.

Ce que nous venons de signaler semble être confirmé par la fréquence bien plus grande de l'expression de durée à l'ablatif par rapport à celle qui utilise l'accusatif, dans le latin d'époque impériale.

Passons maintenant à la formule qui nous occupe et que l'on trouve dans toutes les zones de l'Empire: uixit annis... menses...dies. Si nous partons du fait, comme semblent le prouver les données déjà exposées, que l'expression de la durée à l'ablatif constitue la règle en usage à cette époque, il ne faut pas s'étonner outre mesure de ce que la mention des années soit réalisée à l'ablatif, car elle est correcte; par contre, ce qui nous frappe c'est que celle des mois et des jours ait recours à l'accusatif; et c'est cette dernière circonstance qui doit être expliquée. En effet, lorsque l'accusatif suit l'ablatif nous nous trouvons tout d'abord face à une promiscuité quasi scandaleuse dans l'usage des cas, mais, de plus, cela paraît constituer une tendance contraire à celle du renforcement de la circonstancialité du complément que nous venons d'évoquer. Ceci n'est cependant qu'une apparence trompeuse, car, s'agissant d'un complément complexe de trois membres, il suffit que l'ablatif se trouve à la place préeminente de la formule, c'est-à-dire, qu'il soit le premier des trois compléments possibles, pour que la circonstancialité déjà mentionnée du complément, dans son ensemble, soit, pour ainsi dire, as-

La langue possède, en effet, un degré de redondance tel que dans l'expression de nombreux contenus on peut se passer de certaines

marques formelles sans que la compréhension correcte du message en soit menacée: c'est le contexte, dans la même mesure que le degré de redondance qu'il comporte, qui permet de compenser ces économies formelles rendant l'énoncé, tel que le dit Serbat à propos du présent historique, "moins lourd et plus économique" (Serbat 1975: 389).

Dans notre cas, ce degré de redondance est évident, d'un côté, dans la terminaison de l'ablatif du complément et, d'un autre côté, comme dit Serbat, dans le lexème du complément, qui explique l'idée de temps (Serbat 1980: loc. cit.). Et s'agissant d'économiser des marques formelles, on ne peut se priver que de celle de l'ablatif dans le deuxième et troisième membre de l'expression, puisque, logiquement, les lexèmes sont essentiels, ne pouvant pas être omis.

Puisque nous savons maintenant pourquoi l'ablatif apparaît dans le premier terme de l'expression, il nous suffit de comprendre pourquoi c'est l'accusatif et non pas un autre cas qui occupe, effectivement, les places restantes. Je crois qu'il faut en chercher la raison dans le système des cas qui est notre point de départ et concrètement, dans le caractère non marqué de l'accusatif face à l'ablatif. En effet, il semble que nous nous trouvons face à un élémentaire u s a g e n e u t r e de l'accusatif mis à la place de l'ablatif, dans lequel, une fois que la fonction circonstancielle du complément est établie comme nous le signalions, l'accusatif se limite à exprimer la simple dépendance adverbale des compléments dans leur forme la plus simple et la plus générique; l'accusatif représente ici le degré minimum de tension syntaxique à l'intérieur des cas adverbaux, vers lequel s'orientent les compléments lorsque la syntaxe se relâche et l'on se prive d'une portion de la redondance inhérente à la pratique linguistique habituelle.<sup>2</sup>

Or, il ne s'agit pas là d'un argument ad hoc qui ne servirait qu'à expliquer l'usage de l'accusatif dans ces inscriptions; nous connaissons également des emplois de l'accusatif comme cas adverbal sans spécifications, avec des verbes camme utor, fruor (par exemple Väänänen 1981: 112) qui exigent l'ablatif, avec lesquels ce cas n'a plus aucun sens, mais aussi avec des verbes pour lesquels l'ablatif serait justifié puisque son lexème exprime une idée de séparation, comme dans Tac. An. XII 63,3 uis piscium inmensa Pontum erumpens..., face à l'usage attendu de l'ablatif que l'on trouve dans le modèle qui inspire Tacite: Sall. Hist. 3,66 qua tempestate uis piscium Ponto erupit. Nous disposons en outre des constructions à double accusatif de personne et de chose avec des verbes comme doceo où l'on trouve le nom désignant la personne à l'accusatif dans son usage neutre remplaçant le datif, car son lexème est suffisamment

indépendant; on peut également citer les emplois tardifs de l'accusatif avec des prépositions qui exigeraient l'ablatif dans une syntaxe correcte, comme de id, où, une fois la circonstancialité du complément assurée grâce à la préposition, l'accusatif apparaît, au lieu de l'ablatif, comme complément adverbal moins marqué (Luraghi 1989: 260 sqq.), dans un usage neutre; on compte aussi les emplois de l'accusatif absolu, expression adverbale minimale de la circonstancialité d'un complément défini par le contexte, grâce à l'idée phrastique que porte son participe et aux pauses qui le précèdent et lui succédent; on dispose encore des emplois du nominatif absolu, expression "zéro" ou de manque total de tension syntaxique de la même circonstancialité que celle de l'accusatif absolu et définie de façon identique (Serbat 1980: 187 sqq.); et encore les emplois des nominatifs appelés appositif et énumératif, fréquents dans les inscriptions, dans des phrases où la tension syntaxique opportune étant marquée par l'usage du cas correspondant, le nominatif apparaît ensuite comme expression "zéro" du manque de tension syntaxique (Löfstedt 1956: 75-90, surtout 79-82). Évoquons aussi les emplois neutres du nominatif mis à la place du vocatif, où l'intonation est capable de combler la carence d'une marque spécifique de 2<sup>e</sup> personne (Moralejo 1986: 320 et Serbat 1987: 10-11); on trouve enfin, pour sortir de la catégorie des cas, les emplois génériques du masculin à la place du féminin, du singulier à la place du pluriel, du présent à la place du passé, du présent à la place du futur, de l'indicatif à la place du subjonctif, etc.; autant d'exemples qui indiquent comment le terme non marqué d'une opposition peut remplacer le terme marqué correspondant sans que cela entraîne une faute syntaxique grave ou un inconvénient pour la compréhension du message.

Sans nul doute, l'explication que je viens d'avancer est favorisée par des circonstances propices qui ont déjà été énumérées par d'autres auteurs et auxquelles il faudrait ajouter la tendance orientée vers une progressive réduction du nombre de cas dans la latinité tardive et vers l'usage de l'accusatif en tant que "cas régime" général (v. par exemple Väänänen, 1981: 110 sqq. et surtout 115 sqq.).

Que dire, finalement, des inscriptions qui montrent dans leur casuum contaminatio une tendance contraire à celle que nous avons analysée ici? Je pense que l'on peut les considérer comme des exemples véritables de confusion ou de manque de portée des cas. Cependant, comme nous avons déjà observé, ils ne représentent qu'un pourcentage très exigu et, de plus, ils ne suivent aucune règle commune. Parmi le nombre des causes qui sembleraient avoir favorisé cette confusion, on pourrait citer soit l'erreur ou le manque d'attention, soit l' h y p e r c o r r e c t i o n, soit la volonté d'"embellir" le texte.

En somme, je crois que le petit "mystère" que supposait cette "irrégularité regulière" que nous venons d'analyser représente, avant tout, un problème de syntaxe pour lequel la linguistique structurale, dans la mesure où nous l'avons proposé, peut apporter une solution. Je ne saurais ignorer que certains autres facteurs d'ordre formel ou diachronique aient pu exercer une influence dans la généralisation du phénomène; je considère cependant qu'ils peuvent être englobés à l'intérieur d'un mécanisme syntaxique particulier propre aux oppositions privatives. D'après cette perspective la casuum contaminatio dans l'expression de la durée que présentent les inscriptions funéraires latines d'époque impériale devient un phénoméne relativement normal et, pour ainsi dire, un "mystére peu mystérieux". 4

## Notes

- Vives 1971. Ceci se produit avec les inscriptions qui portent les numéros 3582 (= CIL II 5144); 4108 (= CIL II 3794); 5245 (= CIL II 5443 ); v.également le numéro 5640 (= CIL II 6085) qui présente deux datations: la première à l'ablatif et la deuxième à l'accusatif.
- Évidemment, en parlant de cette tension syntaxique minimum, je pense à la "syntaktische Ruhelage" que cite Löfstedt, 1956: 76, selon l'expression de O. Behaghel à propos du nominatif.
- V. Köstermann 1968: 217; il cite, de plus, le passage de Virgile Aen.1,580 erumpere nubem et d'autres.
- Mme. Dalia Alvarez Molina (Université de Oviedo) s'est chargée de la version française de ce texte. Nous voulons lui exprimer ici notre gratitude.

## Références

Bassols de Climent, M. 1945. Sintaxis histórica de la lengua latina. Barcelona.

Carnoy, A. 1906. Le latin d'Espagne d'après les inscriptions. Bruxelles.

Ernout, F. & A. Thomas. 1972. Syntaxe latine. Paris.

Herman, J. 1990. "Du latin épigraphique au latin provincial. Essai de sociologie linguistique sur la langue des inscriptions." In: Du latin aux langues romanes. Études de linguistique historique (réunies par S. Kiss). 35-49. Tübingen (= 1978 In: Étrennes de septantaine. Travaux de linguistique et de grammaire comparée offerts à Michel Lejenne, 99-114. Paris.)

Hofmann, J.B. & A. Szantyr. 1972. Lateinische Syntax und Stilistik. München.

Konjetzny, G. 1908. "De idiotismis syntacticis in titulis latinis urbanis (CIL vol. VI) conspicuis." Archiv für lat. Lex. und Gram. 15, 297-351.

Kösterman, E. 1968. Cornelius Tacitus. Annalen, III. Heidelberg.

Löfstedt, E. 1933. Syntactica II. Lund.

Löfstedt, E. 1956. Syntactica I. Lund.

Luraghi, S. 1989. "The relationship between prepositions and cases within latin prepositional phrases." In: Gu. Calboli (ed.) Subordination and others topics in Latin. Amsterdam & Philadelphia.

Mihăescu, H. 1978. La langue latine dans le sud-est de l'Europe. București & Paris.

Moralejo, J.L. 1986. "Sobre los casos latinos." Revista de la Sociedad Española de Lingüística 16, 293-323.

Pirson, J. 1901. La langue des inscriptions latines de la Gaule. Paris.

Ruipérez, M.S. 1954. Estructura del sistema de aspectos y tiempos del verbo griego antiguo. Análisis funcional sincrónico. Salamanca.

Serbat, G. 1975. "Les temps du verbe en latin." Revue des Études Latines 53, 367-405.

Serbat, G. 1980. Les structures du latin. Paris.

Serbat, G. 1987. "Sur le vocatif. Le vocatif: un acte de parole." Vita Latina 106, 7-13.

Väänänen, V. 1981. Introduction au latin vulgaire. Paris.

Vives, J. 1971. Inscripciones latinas de la España romana. Barcelona.